



ICAO

APIRG/24 - WP06

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
BUREAU POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE et CENTRALE**

**Vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre  
(APIRG/24)  
(Virtuelle – 2 au 4 novembre 2021)**

**Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale**

**3.2. Résultats de la quatrième réunion du Sous-groupe Infrastructure et Gestion de l'Information d'APIRG (IIM/SG4)**

*(Présentée par la Présidente de l'IIM/SG)*

**Résumé**

Cette note de travail présente les résultats de la quatrième réunion du Sous-Groupe Infrastructure et gestion de l'Information d'APIRG (APIRG IIM/SG4) pour considération par la 24<sup>ème</sup> Réunion d'APIRG

Les mesures prises par la réunion figurent **au paragraphe 3** :

**REFERENCE(S) :**

- Doc 7300, Convention relative à l'aviation civile internationale, 1944
- Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne
- Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien
- Rapport de la quatrième réunion du Sous-groupe Infrastructure et gestion de l'Information d'APIRG (APIRG IIM/SG4)

**Objectif(s) stratégique(s) :** Cette note de travail est relative aux objectifs stratégiques suivants : **A - Sécurité**, **B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne**, **D - Développement économique du transport aérien**, et **E - Protection de l'environnement**.

## 1 INTRODUCTION

- 1.1. La quatrième réunion du Sous-groupe Infrastructure et gestion de l'information (IIM/SG4) d'APIRG s'est tenue virtuellement du 31 août au 3 septembre 2021.
- 1.2. Deux cent quatre-vingt-dix (290) participants de trente-deux (32) États, cinq (5) fournisseurs de services de navigation aérienne (ASECNA, ATNS, GCAA, KCAA et SODEXAM), l'Association du transport aérien international (IATA), la Fédération internationale des associations de contrôleurs du trafic aérien (IFATCA) et les bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et l'Afrique orientale et australe (ESAF) ont assisté à la réunion.
- 1.3. La réunion a adopté et discuté neuf (09) points de l'ordre du jour tels que reflétés dans le rapport de la réunion présenté à l'Appendice 1 de la présente note de travail.

## 2 DISCUSSION

- 2.1. Vingt-deux (22) projets de Conclusions/Décisions ont été adoptés par la réunion de l'IIM/SG4. Le Sous-groupe "Infrastructure et gestion de l'information" a accordé une attention particulière aux questions suivantes, soumises à l'appréciation de la 24<sup>ème</sup> réunion d'APIRG.

### *Élection du président et du vice-président du Sous-groupe*

- 2.2. La réunion a rappelé les dispositions du Manuel de procédure de l'APIRG et a procédé à l'élection aux postes de président(e) et de vice-président(e) du Sous-groupe. La réunion a formulé la décision suivante en conséquence.

#### **Décision 24/xx      Élection aux postes de président(e) et de vice-président(e) du Sous-groupe**

#### **Que :**

**Afin de guider les travaux du sous-groupe, Mme Anne Njeri Gitau du Kenya et M. Issoufou Abdoulaye du Niger sont élus respectivement présidente et vice-président du sous-groupe IIM.**

### *Mise à jour sur la mise en œuvre des projets régionaux*

#### *Plan directeur des projets IIM/SG*

- 2.3. La réunion a examiné les résultats de la décision 23/24 de l'APIRG/23 et a salué le travail accompli par le Sous-groupe en ce qui concerne l'élaboration du plan directeur de l'IIM pour suivre les activités des projets de l'IIM et fournir des rapports trimestriels. La réunion a pris note de l'élaboration du cadre logique

des projets IIM et a relevé certains défis, principalement liés aux activités des projets et aux résultats attendus. La décision suivante a été formulée.

#### **Projet de décision 24/xx Approbation du cadre logique des projets IIM**

**Que :**

**Afin de fournir aux équipes de projets IIM/SG un cadre de suivi pour tous les projets IIM et un mécanisme de compte rendu pour toutes les activités des projets IIM approuvés, le cadre logique proposé par l'équipe de projet sur le plan directeur est approuvé.**

#### *Compte rendu des États sur la planification et la mise en œuvre*

2.4. La réunion a été informée que des questionnaires sur les projets ont été distribués aux États. A ce jour, peu d'Etats ont effectivement répondu à ces questionnaires. La réunion a reconnu que le faible niveau de disponibilité des données des États sur leur planification et leur mise en œuvre des services de navigation aérienne constitue un défi pour la région AFI. Afin de surmonter ce problème, la réunion a chargé le Secrétariat d'explorer d'autres mécanismes comme une alternative aux enquêtes. La décision suivante a été formulée en conséquence.

#### **Projet de décision 24/xx Augmentation du nombre d'États faisant le compte rendu des activités du Sous-groupe**

**Que :**

**Afin d'améliorer la disponibilité des données sur la planification et la mise en œuvre des activités des États dans les domaines techniques, le Secrétariat doit explorer d'autres mécanismes comme alternative aux enquêtes.**

2.5. En outre, la réunion a identifié et reconnu le rôle du Coordinateur National du Contrôle Continu (NCCM) dans le domaine de la supervision de la sécurité, et a convenu que la nomination d'un coordinateur national pour la planification et la mise en œuvre (NCPI) ainsi que de points focaux pour chaque domaine technique faciliterait la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires. La réunion a formulé la conclusion suivante :

#### **Projet de conclusion 24/xx Points focaux des Etats dans les domaines techniques**

**Que,**

**Afin de faciliter la coordination des activités d'APIRG et de ses organes subsidiaires, les États désignent un coordonnateur national pour la planification et la mise en œuvre (CNPI) ainsi que des points focaux dans les domaines de l'AIM, du CNS et du MET et communiquent leurs coordonnées aux bureaux régionaux de l'OACI d'ici décembre 2021.**

### ***Gestion de l'information aéronautique (AIM)***

- 2.6. La réunion a reçu des rapports sur l'état d'avancement du *Projet AIM 1 - Évaluation et développement du SMQ appliqué à l'AIM* et du *Projet AIM 2 - Mise en œuvre des systèmes d'échange d'informations aéronautiques (AIXM)*, mais n'a pas reçu de rapport sur le projet AIM 3 relatif à la mise en œuvre de la fourniture de données électroniques sur le terrain et les obstacles (e-TOD) dans la région AFI. La réunion a demandé au Nigeria, Coordinateur du projet AIM 3, de confirmer sa volonté de continuer à diriger ce projet et de nommer un expert qualifié pour la coordination dudit projet.

### ***Infrastructure et systèmes de communication, de navigation, de surveillance et de spectre aéronautiques (CNS)***

- 2.7. La réunion a été informée de l'état d'avancement des projets liés au CNS et a noté avec satisfaction les progrès significatifs réalisés par le projet COM 5 de l'IIM en ce qui concerne les résultats attendus, qui comprennent notamment l'évaluation des cyber menaces potentielles pour les ANS, l'analyse initiale des cadres de cyber sécurité et de cyber résilience existants, et l'élaboration du cadre AFI de cyber sécurité et de cyber résilience dans le domaine ANS. La réunion n'a malheureusement pas reçu de rapport sur le *Projet COM 1 - Mise en œuvre de la communication sol/sol (ATS/DS, AIDC, VoIP)* et le *Projet COM 4 - Mise en œuvre d'une infrastructure de télécommunication interopérable sans faille*. La réunion a formulé la conclusion suivante :

#### **Projet de conclusion 24/xx Coordination des projets IIM**

**Que ;**

**Pour assurer une coordination et une mise en œuvre appropriées des projets présentant des difficultés de coordination,**

- a) Le Nigeria, le Mali et le Togo confirment leur volonté de continuer à diriger les projets AIM 3, COM 2, COM 1 et COM 4 respectivement et désignent un expert qualifié pour coordonner ces projets d'ici le 31 décembre 2021 ;**
- b) Le Secrétariat procède à leur remplacement si aucune réponse n'est reçue des États concernés.**

### ***Météorologie aéronautique (MET)***

- 2.8. La réunion a pris note des progrès réalisés par le Projet MET 1 relatif à la mise en œuvre du service d'information sur les phénomènes météorologiques en route (SIGMET), (QMS/MET), dans la région AFI. Certaines réalisations ont été accomplies concernant la mise en œuvre du QMS, la conduite des tests régionaux AFI sur les SIGMET et la mise à jour du guide SIGMET AFI et des procédures de tests SIGMET. La réunion a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la finalisation de la mise à jour du guide SIGMET AFI et sa mise à disposition sur le site web de l'OACI. La réunion a formulé la décision suivante :

**Projet de décision 42/xx Guide AFI sur les SIGMET et les Procédures des Tests SIGMET****Que :****Afin d'aider les États/Organisations à fournir des informations SIGMET conformément aux SARP et aux procédures opérationnelles de l'OACI, le Guide AFI sur les SIGMET et les Procédures relatives aux Tests SIGMET sont approuvés.**

- 2.9. La réunion a discuté du coût du Projet MET 1 prenant en compte des missions/ateliers/formations sur site pour environ 83 871,74 USD, et les ateliers/formations en ligne estimés à 58 730,64 USD. Le coût total du projet étant évalué à 142 602,38 USD comme indiqué à l'Appendice 3.
- 2.10. La réunion a également noté les défis liés au faible taux de réponse aux questionnaires et la non - mise en œuvre par les Centres de Veille Météorologique (CVM) des recommandations fournies dans les rapports annuels des tests régionaux AFI sur les SIGMET.
- 2.11. En outre, la réunion a soulevé la nécessité d'évaluer les compétences du personnel météorologique aéronautique dans la région AFI. Les décisions suivantes ont été formulées en conséquence :

**Projet de décision 24/xx Coût du projet pour IIM/SG MET****Que,****Afin de faciliter le financement du Projet MET, le coût du projet MET 1 de l'IIM est approuvé.****Projet de décision 24/xx Évaluation des compétences du personnel météorologique aéronautique****Que,****Afin d'améliorer les compétences du personnel de météorologie aéronautique des États, le Projet MET 1 de l'IIM/SG, en coordination avec les États, développe un processus d'évaluation des compétences du personnel de météorologie aéronautique dans la région AFI.**

- 2.12. La réunion a été informée de l'état de la mise en œuvre du modèle IWXXM dans la région AFI, et a en outre discuté de la question relative à la traduction des données OPMET du format TAC au format IWXXM et noté des préoccupations concernant les dispositions relatives aux services de traduction, en particulier, le manque d'accords concernant les services de traduction. La réunion a donc formulé la conclusion suivante :

**Projet de conclusion 24/xx Agréments pour la traduction du Code alphanumérique traditionnel au format IWXXM****Que,****Dans le cadre de la diffusion des données OPMET au format IWXXM dans la région AFI :**

- a) **Les États producteurs de données dont les données TAC sont converties en IWXXM par un autre État en leur nom, veillent à ce qu'un accord bilatéral ou régional soit signé pour de telles circonstances :**
- b) **Les BRDO /IROG Dakar et Pretoria mettent en place un plan régional officiel d'ici le 30 novembre 2021 pour soutenir la mise en œuvre de l'IWXXM dans la Région et formalisent un accord bilatéral pour effectuer les tests d'opérationnalisation de l'IWXXM entre les deux IROG et leur ROC correspondant ; et**
- c) **Le Secrétariat enregistre les plans régionaux à des fins de suivi, tienne à jour la liste des accords et la mette à disposition sur le site web public de l'OACI.**

2.13. La réunion a été informée des progrès réalisés par le projet MET 2, y compris les actions entreprises conformément à la conclusion 23/28 de l'APIRG concernant le développement de plans d'urgence en cas d'éruption de cendres volcaniques et la réalisation d'exercices relatifs cendres volcaniques dans la région AFI. La réunion a noté qu'un atelier a été organisé sur l'exercice relatifs aux cendres volcaniques, et le plan d'urgence de cendres volcaniques de l'AFI (AFI VACP) a été révisé pour approbation. La réunion a pris la décision suivante :

**Projet de décision 24/xx Approbation du plan d'urgence AFI relatif aux cendres volcaniques**

**Que,**

**Afin de fournir aux États/Organisations des directives et des procédures normalisées pour la fourniture aux compagnies aériennes et aux aéronefs en route, d'informations avant et pendant une éruption volcanique, le Plan d'urgence ATM relatif aux cendres volcaniques, édition 2021 (AFI VACP, Ed 2021) est approuvé.**

2.14. En outre, la réunion a été informée des activités en cours liées à la préparation de l'exercice sur les cendres volcaniques qui sera mené dans la région AFI d'ici la fin de l'année. À cet égard, la réunion a examiné les projets d'instructions et de directives opérationnelles sur l'exercice de cendres volcaniques. La réunion est convenue de ce qui suit :

**Projet de conclusion 24/xx Instructions opérationnelles et directives sur l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI**

**Que,**

**Dans le cadre de la conduite de l'exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI, les instructions opérationnelles relatives à l'exercice de cendres volcaniques AFI (AFI VOLCEX OPINS) et les directives relatives l'exercice de cendres volcaniques sont approuvées.**

2.15. La réunion a discuté le rapport sur l'état d'avancement du Projet MET 3 relatif à la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 3 concernant les dispositions en matière de météorologie spatiale dans la région AFI. Les documents du projet (Termes de référence et du projet, portée, objectifs, tâches ...) ont été

développés. Un questionnaire d'enquête sur le projet a été élaboré et distribué aux États et les activités de mise en œuvre du projet sont en cours. La décision suivante a été formulée :

**Projet de décision 24/xx Adoption des termes de référence du projet MET 3 et des résultats attendus du projet pour 2021-2022.**

**Que ;**

**Les termes de référence proposés pour le Projet MET 3 sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la météorologie de l'espace dans la région AFI et les livrables correspondants sont adoptés.**

***Mise en œuvre des modules ASBU***

***Dispositions de la sixième édition du GANP***

- 2.16. La réunion a été informée des dispositions de la sixième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et des détails sur les modules ASBU relatifs à l'AIM, au CNS et au MET, en insistant sur la nécessité pour la région AFI d'évaluer les modules et les éléments prioritaires du bloc 1 en vue de leur mise en œuvre.
- 2.17. Prenant note des changements importants introduits par la sixième édition du GANP, la réunion a identifié le besoin pour la région AFI d'aligner le Plan régional de navigation aérienne sur le GANP. À cet égard, la réunion a convenu du projet de décision suivant.

**Projet de décision 24/xx Alignement du plan régional de navigation aérienne sur la 6ème édition du GANP**

**Que :**

**Afin d'assurer la cohérence entre le plan régional AFI de navigation aérienne et le GANP :**

- a) **Le Secrétariat organise un atelier spécifique pour mettre à jour les États sur les dispositions de la sixième édition du GANP ;**
- b) **Les équipes de projets IIM/SG identifient les modules applicables du bloc 1 des ASBU pour la région AFI, et les soumettre au secrétariat avec les priorités correspondantes avant le 31 décembre 2021 ; et**
- c) **Le Secrétariat de l'IIM/SG coordonne avec le Secrétariat de l'AAO/SG l'élaboration d'un projet de plan régional révisé de mise en œuvre de la navigation aérienne en vue de son intégration dans le volume III de l'eANP.**

- 2.18. La réunion a demandé aux équipes de Projets de l'IIM d'aligner les références de leurs projets sur les groupes, fils et modules ASBU du GANP. A cette fin, le projet de décision suivant a été formulé.

**Projet de décision 24/xx Alignement des références ASBU des projets IIM sur le GANP**

**Que ;**

**Afin d'intégrer les changements introduits par la 6<sup>ème</sup> édition du GANP et son impact sur les Plans régionaux et nationaux, les Coordonnateurs d'Equipes Projets de l'IIM alignent les références des projets sur les groupes, files et modules ASBU du GANP d'ici le 31 décembre 2021.**

***Incorporation de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le programme de travail de l'APIRG***

2.19. La réunion a discuté de l'introduction de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans l'aviation. Il a été souligné qu'il est nécessaire d'aligner la recherche parmi les acteurs de l'aviation dans États l'AFI pour préparer l'avenir, partager les expériences pertinentes afin que les membres soient conscients des avantages potentiels. Après des discussions, la réunion a formulé le projet de décision suivante :

**Projet de décision 24/xx Intégration de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le programme de travail de l'APIRG**

**Que ;**

**Afin d'aider les États AFI à réaliser la mise en œuvre des exigences opérationnelles et des éléments des modules ASBU, les programmes de travail d'APIRG et de ses organes auxiliaires soient modifiés pour inclure des activités liées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI).**

***Carences de la navigation aérienne***

***Domaines minimum de notification dans les domaines AIM, CNS et MET***

2.20. Les participants ont été informés que des travaux sont en cours pour améliorer la base de données AFI sur les déficiences de navigation aérienne, dans le but de rendre le système plus convivial et de l'adapter aux besoins opérationnels. La formation des points focaux des Etats/Organisations sera effectuée lorsque la nouvelle version du système sera disponible.

2.21. La réunion a discuté de la liste révisée des domaines minimums de notification en tenant compte des modules de base (BBB) et des modules ASBU avec la priorité 1 dans la région AFI. La réunion a approuvé cette révision par le biais du projet de décision suivant :

**Projet de décision 24/xx Adoption des domaines minimum de notification**

**Que :**

**Afin de soutenir la mise en œuvre de la Méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et le signalement des carences, les domaines minimums de notification révisés sont approuvés.**

2.22. La réunion a noté avec inquiétude le niveau élevé d'indisponibilité des données OPMET suite à la présentation des rapports des deux Banques régionales de données OPMET (BRDO) de Dakar et de Pretoria. Conformément à la Conclusion 20/43 d'APIRG/20 relative au Plan d'action pour supprimer les déficiences de la navigation aérienne dans le domaine MET et à la Conclusion 21/24 d'APIRG/21 relative à la disponibilité des données OPMET dans les Banques de données OPMET AFI, un atelier organisé par le Secrétariat en juin 2021 pour discuter de cette question, a chargé un groupe d'experts d'élaborer un plan d'actions correctives qui a été examiné par le Sous-groupe. La réunion a formulé le projet de conclusion suivant, appelant à la mise en œuvre dudit plan d'actions correctives. La réunion a formulé la conclusion suivante, appelant à la mise en œuvre dudit plan d'actions correctives ;

**Projet de conclusion 24/xx Mesures visant à améliorer la disponibilité des données OPMET dans la région AFI**

**Que :**

**Pour adresser les questions de sécurité liées à l'indisponibilité des données OPMET,**

- a) Les Etats/Organisations mettent en œuvre les mesures prévues dans le Plan d'Action relatif à la disponibilité des OPMET fournissent un rapport trimestriel au Secrétariat ;**
- b) Le Secrétariat coordonne la mise en œuvre du plan d'action sur la disponibilité des OPMET et fournisse un soutien si nécessaire.**

2.23. Il a été rappelé à la réunion les nouvelles dispositions relatives au GRF (Global Reporting Format) et les implications qui en résultent sur le tableau MET II-2 de la Partie V de l'eANP Volume II. Le Tableau MET II-2 requiert actuellement que le centre météorologique d'aérodrome fournisse les conditions l'état de la piste comme information supplémentaire dans les METAR/SPECI, mais la mise en œuvre des dispositions relatives au GRF supprime cette exigence. En outre, la réunion a noté avec inquiétude qu'afin d'améliorer la fourniture des observations et prévisions requises par les centres météorologiques d'aérodrome, un certain nombre d'États AFI sont tenus de mettre à jour leurs informations figurant dans le Tableau MET II-2. Après discussion, la réunion a formulé la conclusion suivante.

**Projet de conclusion 24/xx Révision du tableau MET II-2 de la partie V de l'AFI eANP Vol II**

**Que,**

**Afin d'améliorer la fourniture des observations et des prévisions météorologiques requises par les centres MET d'aérodrome responsables, les États soumettent au Secrétariat des propositions d'amendement de leur Tableau MET II-2 dans l'eANP volume II partie V.**

***Poursuite du projet AFI de CODEVMET***

2.24. La réunion a été informée de la révision du projet CODEVMET AFI afin d'assurer sa pertinence par rapport aux défis rencontrés par les Etats. Les principaux objectifs du projet révisé étant d'aider les États à améliorer leurs fonctions de supervision des services MET, d'aider les fournisseurs de services MET à

se conformer aux SARP de l'OACI et à mettre en œuvre le système de gestion de la qualité des services MET.

- 2.25. La réunion a également été informée que les documents révisés du projet CODEVMET AFI et leurs annexes ont été approuvés par la réunion SC/2 pour guider sa mise en œuvre au début de l'année 2022. La réunion IIM/SG4 a formulé la conclusion suivante.

**Projet de conclusion 24/xx      Continuation    du projet CODEVMET AFI**

**Que,**

**Afin d'améliorer les activités de supervision de la sécurité des États dans le domaine MET, les Etats /Organisations soutiennent la mise en œuvre du Projet relatif au Développement Coopératif des Services de Météorologie Aéronautique dans la Région AFI (CODEVMET AFI)**

***Examen des Termes de référence et du Programme de travail du Sous-groupe***

- 2.26. La réunion a examiné, mis à jour et ajusté les termes de référence et le programme de travail du Sous-groupe IIM d'APIRG. En particulier, la réunion a mis à jour la méthode de travail du Sous-groupe en incluant l'exigence de la Conclusion 23/17 d'APIRG demandant au Président et au Vice-président du Sous-groupe IIM d'APIRG de convoquer des réunions trimestrielles de coordination des PTC pour évaluer les progrès réalisés et identifier les défis comme activité permanente. La réunion a également révisé et complété le programme de travail du Sous-groupe. La décision suivante a été formulée :

**Projet /Décision 24/xx :      Termes de référence de l'IIM/SG d'APIRG**

**Que ;**

**Pour compléter la méthode de travail du Sous-groupe en ce qui concerne la coordination périodique des activités des Projets IIM par le Président et le Vice-président de l'IIM/SG d'APIRG, les Termes de référence révisés du Sous-groupe IIM sont approuvés**

**3 ACTION PAR LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans cette note de travail ;
- b) Approuver le rapport de la réunion IIM/SG/4 ; et
- c) Approuver la création du groupe de pilotage de l'exercice AFI sur les cendres volcaniques et ses termes de référence à l'Appendice 2 de la présente note de travail.

---END---